



## MODULE 6 RECRUTEMENT, INTEGRATION, DROIT DU TRAVAIL

### SEQUENCE 1 Les fondamentaux et base du droit du travail

**Durée :** 1 journée (7 heures), pouvant être déclinée en 2 ½ journées

**Objectifs de la séquence :**

- Connaître les bases juridiques du droit du travail et les mettre en pratique dans son activité professionnelle
- Connaître les principaux droits et obligations de l'employeur et du salarié.

**Objectifs pédagogiques de la séquence :**

- Définir et repérer les champs d'application du droit du travail.
- Identifier les caractéristiques du droit du travail.
- Distinguer et hiérarchiser les différentes sources de droit du travail
- Acquérir une méthodologie de recherche juridique afin de donner des réponses justes et fiable en articulant : Code du travail, convention collective, accord d'entreprise et usages, *notamment suite aux ordonnances Macron du 22 Septembre 2017.*
- Mettre en place une veille efficace. (documentation, internet, réseaux sociaux,...).
- Identifier et connaître le rôle et les missions des interlocuteurs, administrations, tribunaux, acteurs et recours en droit du travail.
- Comprendre les tendances en terme de choix politiques du législateur
  
- Distinguer les différents types de contrats de travail au regard des derniers textes applicables : CDD, CDI, Contrats aidés, Stage, Travail temporaire, Portage salarial...
  
- Définir les principes de responsabilité, d'obligations et de devoirs
- Identifier les droits et les obligations de l'employeur et leur limite d'application : focus sur le droit de la responsabilité du dirigeant
- Répertorier les droits, libertés fondamentales et devoirs du salarié.
- Caractériser les obligations réciproques de l'employeur et du salarié.
- Cibler les documentations et affichages obligatoires.



### Modalités pédagogiques :

Le bénéficiaire est l'acteur principal de son parcours, nous proposons une démarche pédagogique proactive, au cours de laquelle il ne s'agit pas uniquement de recevoir et de capitaliser des connaissances, il s'agit aussi de recréer des situations au plus proche de la réalité afin que les stagiaires puissent s'approprier les enseignements, pour mieux les utiliser dans leur quotidien professionnel.

**Les participants se muniront de leur convention collective ou accords collectifs et d'un exemplaire d'un contrat type pour valider les pratiques existantes ou futures.**

### Approches et Méthodes pédagogiques :

- Alternance entre des séances de formation théoriques et pratiques incluant des animations pédagogiques attrayantes restant en lien avec la thématique de formation choisie (adaptation des modules et contenus des cours théoriques à la thématique du projet et du métier).
- Mise en œuvre de méthodes interactives fondée sur des études de cas, sur de nombreux exercices et « **ateliers** » **de mise en pratique basée sur la résolution concrète de situation-problème**, notamment en terme de recherche d'informations pertinentes (sitographie).
- Mise en œuvre de méthodes dite « analogiques » centrée sur de nombreux exemples.
- Ces méthodes seront adaptées par le formateur, selon la réceptivité des stagiaires, leurs niveaux et besoins